

Les dispositions précitées sont acceptées par le Gouvernement français et je suis autorisé à vous confirmer que votre note et la présente lettre constituent un accord entre nos deux Gouvernements.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

VILLELUME

L'honorable Lester B. Pearson,  
Secrétaire d'État aux  
Affaires extérieures,  
Ottawa.

Loan of Frigates

Exchange of Notes between CANADA and NORWAY

Signed at Ottawa, December 20, 1955

In force December 20, 1955

DEFENSE

Prêt de frégates

Échange de Notes entre le CANADA et la NORVÈGE

Signées à Ottawa le 20 décembre 1955

En vigueur le 20 décembre 1955

13-205-374

13-751

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., D.A., F.R.S.  
Queen's Printer and  
Controller of Stationery | Enregistreur de la Presse et  
Contrôleur de la Papeterie  
OTTAWA, 1955

Price 25 cents